

CARTE DE PÊCHE 63



Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme
14 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat Sud - 63370 Lempdes
Tél. +33 (0)4 73 92 56 29
E-mail : accueil@peche63.com

EN CAS DE POLLUTION PRÉVENIR LA GENDARMERIE OU LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'AFB

La garderie

MONIER C.
Fédération Départementale
07 56 37 20 37
Ouest A75

BOULEMKHALI N.
Fédération Départementale
06 79 12 77 23
Est A75

Les points info pêche

Ils vous renseigneront sur l'activité pêche du secteur

Office de Tourisme « Terre Dôme Sancy »
ORCIVAL
63210 ORCIVAL
Tél. +33 (0)4 73 65 89 77

Cap Sancy (Magasin de pêche)
PICHERAINE
Place de l'église - 63113 PICHERAINE
Tél. +33 (0)4 73 22 31 18

Mond'Arverne Tourisme
Bureau d'AYDAT
Sauteyras - 63970 AYDAT
Tél. +33 (0)4 73 79 37 69

Office de Tourisme des Combrailles
Bureaux de CHÂTEAUNEUF-LES-BAINS, PONTGIBAUD, LES ANCIZES-COMPS, SAINT-GERVAIS D'Auvergne
Tél. +33 (0)4 73 85 80 94

LISTE DES LACS ET PLANS D'EAU "Eaux closes"

- Lac de BOURDOUZE
- Etang de BRUGÉLLES
- Etang de CARTIER
- Etang du CHAMBON (Carpodrome)
- Etang du CHEUX
- Etang de CHOUILLET
- Etang du COLOMBIER
- Plan d'eau des COULEYRAS
- Etang de CROPTES
- Plan d'eau de CUNLHAT
- Etang de FAYAT
- Etang de LA DORE
- Etangs de LA COLOMBIERE
- Etang LA CROIX PERCEE
- Etang de LA FONTAINE QUI PLEUT
- Etang de LACHENAL
- Etang LES GRANDS GRAVIERS
- Etang LES MARTAILLES
- Etangs des MAYERES (Sapin et Ouest)
- Lac d'AYDAT
- Plan d'eau du MAS
- Retenue d'ANSCHALD
- Etang des PLANCHETTES
- Etang des PRAIRIES
- Etang des PRAIRIES (Saux/Langes)
- Trou du GOLF

Eaux closes accès particulier

- Lac PAVIN
- Lac de SERVIÈRES
- Lac de GUERY
- Lac d'AYDAT
- ECOPÔLE VAL D'ALLIER

Eaux libres

- ▲ Première catégorie
- ▲ Deuxième catégorie
- ▲ FADES-BESSERVE
- ▲ QUEUILLE
- ▲ SAUVIAT
- ▲ BORT-LES-ORGUES
- ▲ CHAMBON
- ▲ VERNET-LA-VARENNE
- ▲ GABACUT
- ▲ SEP
- ▲ AUBUSSON
- ▲ BEAL DES ROZIERES
- ▲ LES PRADEAUX
- ▲ LES HERMINES
- ▲ LES PRADES
- ▲ LA TOUR D'Auvergne
- ▲ LE QUARTIER

Eau libre accès particulier

- Plan d'eau de la VALLÉE DU BÉDAT

Des APN (Atelier Pêche Nature) pour les jeunes à partir de 8 ans :

cours d'initiation aux différentes techniques de pêche, lors de sessions de 18 séances, en rivières, lacs et plans d'eau.
(détail p. 29 de la brochure)

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 Mai 2008 :
« La pêche de poisson en vue de la consommation humaine et animale est interdite dans le secteur géographique délimité comme suit : La rivière DORE de la confluence avec le ruisseau de Batifol jusqu'à la confluence avec le Miodet et le barrage de Sauviat. Tout poisson pêché doit être rejeté sans délai. »

Suite à l'arrêté préfectoral du 10 mars 2010 :
« Est interdite, la consommation des produits de la pêche sur la rivière Miodet, de la source jusqu'au barrage de Sauviat inclus. »



LÉGENDE

- 2^e catégorie domaine public
- 2^e catégorie domaine privé
- 1^{re} catégorie domaine privé
- 1^{re} catégorie domaine privé
- Zone hors réciprocity
- APN Atelier Pêche Nature
- ♿ Poste pour pêcheurs handicapés
- ♿ Parcours labellisé Passion
- ♿ Parcours labellisé Famille
- ♿ Parcours labellisé Découverte
- Parcours carpe de nuit
- Parcours No-kill
- Réserve de pêche (liste voir verso)
- Point info pêche
- Float tube autorisé
- Float tube autorisé selon les dates

0 5 10 15km
Cartographie réalisée par ACTUAL - Tél. 03 25 71 20 20
www.actual.fr - http://www.actual.fr - reproduction interdite - N° autorisation 127-63/IMP/12-04

Avec la participation financière de :
La Région Auvergne-Rhône-Alpes

